



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2017 (vingt-quatrième résolution)

Tarkett

Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini – 92919 Paris La Défense

Ce rapport contient 2 pages

Référence : RL-171-07



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett

Siège social : Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini – 92919 Paris La Défense
Capital social : € 318 613 480

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2017 (vingt-quatrième résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 24 février 2017

Les commissaires aux comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Philippe Grandclerc
Associé

Renaud Laggiard
Associé

Juliette Decoux
Associée

Eric Schwaller
Associé